

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 18 mars 2024, a adopté le règlement suivant :

24-004 Règlement autorisant un emprunt de 39 000 000 \$ pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 29 mai 2024. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 7 juin 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat